



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

PV N° 68 CSJ/12

REUNION du 16 Novembre 2023

Présents : MM. AZZOUN F. – FAVELIER R. – DA SILVA S.

DATES BUTOIRS

La date butoir pour jouer tous les matchs en retard de U18 à U13 - U15 Féminines - U13 Féminines est 16/12/2023

Les feuilles de matchs et les feuilles de défis jonglages devront être envoyées au secrétariat du District **IMPERATIVEMENT** pour le Lundi 18 Décembre 2023.

**La Commission homologuera match perdu 0 pt à chaque club pour les matchs non joués
Les feuilles de défis non reçues au Lundi 18/12/2023 ne seront pas prises en compte et le club recevant aura moins 1 point**

INTER-SECTEURS

La commission valide les montées en INTER-SECTEUR

U18 D1 : 3 accessions en INTER-SECTEUR.

U15 D1 : 3 accessions en INTER-SECTEUR.

U13 D1 : 5 accessions en INTER-SECTEUR.

I - SAISON 2023-2024

1.1 CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) -> 15 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) ->20 €

La commission, en possession de l'accord des clubs, modifie les rencontres suivantes, soit :

Match 26732511 U13 D1 – B USCD – DIJON ASPPT du 02/12/2023 se jouera à 11h30.

Match 27096352 U13 D2 - A SOMBERNON GISSEY FC – FONTAINE LES DIJON FEM 3 du 18/11/2023 se jouera à 16h00.

Match 27171535 U13 D3 – D DIJON ULFE – ES MORVANDELLE du 18/11/2023 se jouera le 09/12/2023.

Match 27171605 U13 D3 C CCOF – DIJON ULFE 2 du 18/11/2023 se jouera à 14h.

Suite à la réfection du terrain Stade des Bourroches, les rencontres du club de USCD sont programmées comme suit

Match 27088644 U15 D2 USCD – UCCF du 18/11/2023 se jouera à 17h30 – Stade de l'EVEIL.

Match 27171671 U13 D3 G USCD 4 – NOLAY du 18/11/2023 se jouera à 16h00 au Stade de l'Eveil.

Match 27088627 U13 D2 D USCD 2 – DAIX 2 du 18/11/2023 se jouera à 16h00 au Stade de l'Eveil.

Match 27171303 U13 D3 F JDF 21 – ULFE du 18/11/2023 se jouera à 14h00.

Match 26732512 U13 D1 LONGVIC – QUETIGNY du 02/12/2023 à 14h00 se jouera sur le terrain stade des Cèdre – Quetigny.

Match 27394061 U13 F MARSANNAY – FONTAINE LES DIJON se jouera le 22/11/2023 à 17h30.

Match 27394062 U13 F USCD – BEAUNE du 18/11/2023 à VIGNOBLE à BEAUNE à 14h00.

1.2 REPROGRAMMATION – MATCHS NON JOUES

Journée du 12/11/2023

26729728 U18 D1 FONTAINE LES DIJON 2 – GEVREY se jouera le 09/12/2023.

26729732 U18 D1 DAIX 2 – USCD 2 se jouera le 26/11/2023.

27086413 U18 D2 A MEURSAULT 2 – FAUVERNEY 2 se jouera le 26/11/2023.

27090418 U13 D2 B US SAVIGNY – ENT AIFC se jouera le 09/12/2023.

27171777 U13 D3 A TILLENAY – GENLIS se jouera le 09/12/2023.

27171842 U13 D3 A AUXONNE – ECHENON se jouera le 09/12/2023.

27171157 U13 D3 F SAULON CORCELLES – MARSANNAY se jouera le 09/12/2023.

Journée du 18/11/2023

27086415 U18 D2 A QUETIGNY – MEURSAULT se jouera le 09/12/2023.

27170938 U15 D3 A ENT DAIX/PLOMBIERES – ESVO/FCAB se jouera le 09/12/2023.

N'ayant plus aucune date de disponible dans le calendrier, la commission demande aux clubs d'AUXONNE, FAUVERNEY, JDF 21 et DAIX de trouver, en commun accord, une date en semaine pour jouer les rencontres ci-dessous avant le 9/12/2023.

[27095429 U18 D3 AUXONNE – FAUVERNEY](#)

[27080879 U13 D2 -D JDF 21 – DAIX 1](#)

1.3 COURRIELS

DE TALANT et CCOF concernant le score de la rencontre U13 D3 – C ENT CCOF – TALANT du 30/09/2023.
Ent CCOF : 0 – TALANT : 10.

1.4 TOURNOI

TILLES FC -Tournoi en Salle -

U9 – Samedi 6 janvier 2024 de 9h30 à 17h Salle Jean Picard – Arc/Tille

U7 – Dimanche 7 janvier 2024 9h30 à 17h Salle Jean Picard – Arc/Tille

II. FEMININES

2.1 REPROGRAMMATION MATCH NON-JOUE

N'ayant plus aucune date de disponible dans le calendrier, la commission demande aux clubs de QUETIGNY, LONGVIC, USCD, MARSANNAY et VILLERS LES POTS de trouver, en commun accord, une date en semaine pour jouer les rencontres ci-dessous avant le 9/12/2023.

- 27336775 U15 FEM VILLERS LES POTS - EF VILLAGES du 11/11
- 27394048 U13 FEM QUETIGNY – USCD
- 27394055 U13 FEM MARSANNAY – VILLERS LES POTS du 4/11/2023
- 27394064 U13 FEM QUETIGNY – LONGVIC du 18/11/2023

2.2 CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) -> 15 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) ->20 €

La commission, en possession de l'accord des clubs, modifie les rencontres suivantes, soit :

Match 27394062 CRIT U13 FEM USCD – BEAUNE du 18/11/2023 se jouera à 14h00 sur le terrain VIGNOLES – STADE DU CHATEAU

MATCH 27394061 MARSANNAY LA COTE – FONTAINE LES DIJON du 18/11/2023 se jouera le 22/11/2023 à 17h30

IV. FOOT PLAISIR

4.1 FORFAIT GENERAL

IS SELONGEY

Les équipes rencontrant cette équipe doivent la rayer de leur calendrier

4.2 CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) -> 15 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) ->20 €

La commission, en possession de l'accord des clubs, modifie les rencontres suivantes, soit :

Match U15 FP 27406830 FC VINGEANNE - FCNCS du 02/12/2023 se jouera à 11h00.

III. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 30,00 €
- Absence de tablette : 30,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 30,00 €
- Absence de transmission : 50,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 40,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

| | |
|-------------------|---|
| <u>11/11/2023</u> | U15 D2 / Automne / Poule B Longvic 1 - Dijon U.L.F.E. 1 |
| <u>11/11/2023</u> | U13 D2 / Automne / Poule C Is-Selongey 2 - Ef Villages 1 |
| <u>11/11/2023</u> | U15 D2 / Automne / Poule A Meursault 1 - Genlis As 1 |
| <u>11/11/2023</u> | U18 D3 / Automne / Poule A Ef Villages 22 - Auxonnais C.S. 22 |
| <u>11/11/2023</u> | U15 D3 / Automne / Poule B Chevigny St Sauveur 2 - Ent. Fcla 1 |
| <u>11/11/2023</u> | U15 D3 / Automne / Poule B Neuilly Crim Sennece 1 - Ent.Tilles Val Norge 2 |
| <u>11/11/2023</u> | U13 D3 / Automne / Poule B Is-Selongey 3 - Ent. Fcv Chanoise 1 |
| <u>11/11/2023</u> | U13 D3 / Automne / Poule C Dfco Fem 3 - Ent.Ccof-Scv-Fcsg 1 |
| <u>11/11/2023</u> | U13 D3 / Automne / Poule G Nolay 1 - Vougeot 2 |
| <u>11/11/2023</u> | U13 D3 / Automne / Poule A Ent. Champdotre Long 2 - Tart Haut Varanges 1 |
| <u>11/11/2023</u> | U15 Feminines / Phase Automne / Poule A Fontaine Les Dijon F 1 - Dijon Asptt 1 |
| <u>11/11/2023</u> | U15 Feminines / Phase Automne / Poule A Marsannay 1 - Cheminots Dijon Us 1 |
| <u>11/11/2023</u> | U15 Feminines / Phase Automne / Poule A Beaune A.S. 1 - Is-Selongey 1 |
| <u>11/11/2023</u> | Critérium U13 Fem À 8 / Automne / Poule A Fontaine Les Dijon F 1 - Quetigny As 1 |

La commission:

- Prend connaissance des feuilles de match papier et des constats d'échec. La Commission valide les résultats.

Commenté [a1]:

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Le Président : AZZOUN F